

I - PREAMBULE

La BRED Banque Populaire a mis en place pour ses Clients un Service d'échanges de données informatisé, accessible par le réseau Internet, intitulé TransBred.com.

La sécurité du Site repose sur le recours au procédé de Certification numérique, auprès d'une Autorité de Certification, habilitée à délivrer et à renouveler des Certificats numériques, indispensables au bon fonctionnement du Site TransBred.com.

2. Ce Service s'appuie sur une technologie de Certification numérique pour sécuriser les transactions sur Internet. Par conséquent, l'accès au Service TransBred.com nécessite que l'Utilisateur dispose d'un Kit Carte à puce ou Clé USB et qu'il ait adhéré et respecte les conditions inhérentes à l'obtention dudit Certificat.

3. TransBred.com permet au Client d'effectuer un certain nombre d'opérations bancaires détaillées aux Conditions Particulières du Formulaire d'abonnement.

4. Le Client, qui souhaite s'abonner à TransBred.com, reconnaît expressément qu'il a préalablement obtenu de la part de la BRED Banque Populaire toutes les informations sur le contenu du Service, ses caractéristiques, ses fonctionnalités, les limites en termes de sécurité, ainsi que les modalités techniques d'accès, et celles relatives à la facturation du prix des Services et opérations précisées dans les Conditions Générales de Banque à sa disposition.

5. Le Client reconnaît, en outre, être titulaire des comptes utilisés à partir desquels les ordres seront initiés et/ou des informations seront communiquées dans le cadre de TransBred.com.

6. De même, il accepte que toute opération et tout ordre effectués, par l'intermédiaire de ce Service, demeurent régis par les conditions générales de la BRED Banque Populaire.

7. C'est, par conséquent, en toute connaissance de cause, que le Client a souhaité bénéficier de l'abonnement TransBred.com, et ce, conformément aux conditions suivantes :

2. DEFINITIONS

Dans les présentes, les termes suivants désignent indifféremment :

“**ARA 1**” : signifie Accusé de Réception Applicatif de niveau 1.

“**ARA**” : signifie Accusé de Réception Applicatif de niveau 2.

“**AUTORITÉ DE CERTIFICATION**” : Entité responsable notamment de la génération, du renouvellement et de la révocation des Certificats Mercanté, suivant les engagements figurant dans la Politique de Certification Mercanté.

“**CERTIFICAT CLIENT**” : Désigne l'identité numérique délivrée par l'Autorité de certification à une personne physique dûment désignée par le Client et agissant au nom et pour le compte du Client. Le Certificat dont les caractéristiques sont décrites dans la Politique de Certification lie la signature au signataire.

“**CERTIFICAT BANQUE**” : document électronique attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et le Serveur TransBred.com.

“**CERTIFICAT SERVEUR**” : Certificat Serveur SSL de la BRED Banque Populaire, délivré par l'Autorité de Certification VERISIGN. Il permet au Client de vérifier qu'il est bien sur le Site TransBred.com..

“**CARTE À PUCE**” : support plastique, de forme et de dimension variable, respectant les normes et les standards nationaux et internationaux en vigueur, imposant les caractéristiques physiques et électroniques, équipé d'un micro circuit et/ou d'un micro processeur, nécessitant l'utilisation d'un Code permettant l'accès à un Service et à des fonctions spécifiques.

“**CLÉ USB**” : Clé contenant une puce respectant les standards et normes en vigueur, nationaux et internationaux, équipée d'un microcircuit et/ou d'un microprocesseur nécessitant l'utilisation d'un Code d'Activation.

“**CODE D'ACTIVATION**” : Code personnel permettant de mettre en œuvre la clé privée associée au certificat numérique, souvent dénommé Code PIN ou mot de passe.

“**KIT CARTE À PUCE**” : Ensemble remis à l'Utilisateur composé d'un lecteur de Carte à puce et d'une Carte à puce permettant la délivrance et l'utilisation d'un Certificat.

“**KIT CLÉ USB**” : Ensemble remis à l'utilisateur composé d'une Clé USB permettant la délivrance et l'utilisation d'un Certificat.

“**LECTEUR DE CARTES À PUCE**” : Appareil de lecture et d'écriture de la Carte à puce, mis à disposition de l'Utilisateur.

“**SITE TRANSBRED.COM**” : Service électronique d'échange de fichiers de la BRED Banque Populaire, mis en ligne sur Internet, permettant de bénéficier du Service TransBred.com en fonction des Options retenues.

“**SERVICE TRANSBRED.COM**” : ensemble des prestations, proposées par la BRED Banque Populaire permettant, via Internet, avec un accès sécurisé, et selon les Options choisies par le Client lors de l'abonnement et/ou en cours d'abonnement, d'accéder à des informations ou de transmettre des informations à la BRED Banque Populaire et de réaliser des transactions.

“**FORMULAIRE SÉCURISÉ**” : toute page permettant la saisie par le Client des caractéristiques nécessaires à la réalisation d'un ordre d'exécution d'opération par la Banque

“**CLIENT**” : personne physique, représentant légal de la personne morale Cliente, ou Client “professionnel” (commerçant, artisan, profession libérale...), titulaire de compte(s) ouvert(s) dans les livres de la BRED Banque Populaire.

“**ABONNÉ**” : Client de la BRED Banque Populaire, ayant choisi de s'abonner au Service TransBred.com afin d'effectuer à distance des opérations bancaires selon les modalités contractuelles qu'il a approuvées.

“**ADMINISTRATEUR DE CERTIFICAT**” ou Administrateur dans la suite des présentes : personne physique (s) désignée (s) par l'Abonné sur le Formulaire d'abonnement. L'Administrateur a pour fonction de représenter l'Abonné auprès de l'Autorité de Certification et notamment d'assurer la désignation des Utilisateurs chez l'Abonné, qui sont habilités à recevoir des Certificats numériques et à les utiliser (gestion, mises en place, demande de révocation et renouvellement éventuels des Certificats). Une pluralité d'Administrateurs est techniquement possible. Toute opération effectuée par l'Administrateur engage l'Abonné.

L'Administrateur de Certificat doit se conformer à ses obligations dans le respect de la Politique de Certification.

“**UTILISATEUR**” : toute personne physique, désignée et habilitée par l'Administrateur à utiliser le Service TransBred.com, afin de transmettre des ordres de paiement, d'encaissement, et de consulter les relevés d'opérations, en vertu de pouvoirs régulièrement accordés à ce dernier, et dûment actualisés et valablement notifiés à la Banque sous la seule responsabilité de l'Abonné. L'Administrateur peut être Utilisateur. Toute opération effectuée par l'Utilisateur engage l'Abonné. L'Utilisateur, en qualité de porteur de Certificat, doit se conformer aux obligations définies dans la Politique de Certification.

“**GESTION DE PROFILS**” : différents niveaux d'utilisation sont susceptibles d'être accordés à l'Utilisateur du Service TransBred.com, sous la responsabilité exclusive de l'Administrateur susvisé (émettre et/ou consulter des opérations) avec gestion éventuelle d'un niveau de survalidation au moyen d'une double signature, conformément aux pouvoirs valablement notifiés par le Client à la Banque par ailleurs.

“**CORRESPONDANT TECHNIQUE**” : personne physique ou morale désignée par l'Abonné sur le Formulaire d'abonnement comme l'interlocuteur à contacter pour les aspects techniques de la mise en place et de l'utilisation de TransBred.com.

“**Option**” : prestation offerte par la BRED Banque Populaire, susceptible de nécessiter la souscription de conventions particulières, dans le cadre des spécificités du Service.

“**GUIDE UTILISATEUR**” : Informations relatives au fonctionnement du Service objet des présentes, disponibles en ligne sur le Site.

“**PARTENAIRES DE LA BRED BANQUE POPULAIRE**” : prestataires, sous traitants, et filiales du Groupe BRED Banque Populaire.

3. OBJET

Les présentes conditions générales définissent, selon les Options d'abonnement retenues, les conditions d'accès au Service TransBred.com proposé par la BRED Banque Populaire.

4. UTILISATION GENERALE DU SERVICE TransBred.com

Le Service TransBred.com permet, entre l'Abonné et la BRED Banque Populaire, la consultation, l'échange de données et d'informations sous forme électronique, ainsi que la transmission d'ordres d'opérations, par le réseau Internet, et notamment, selon les Options souscrites :

- la consultation de comptes (détails et soldes),
 - le téléchargement de relevés de comptes au format souhaité par le Client,
 - la consultation de relevés d'impayés,
 - la consolidation de comptes,
 - le passage d'ordre de virements France et de trésorerie,
 - la remise informatisée de paiements internationaux (RIP),
 - le traitement de LCR (lettres de change relevées) et AVP (avis de prélèvement),
 - la gestion autonome des Profils Utilisateurs exclusivement réservée aux Administrateurs désignés par l'Abonné.
- Les fonctionnalités accessibles selon le profil d'Utilisateur du Service TransBred.com sont attribuées par le ou les Administrateur (s) désigné (s) sous la seule responsabilité de l'Abonné.
- la souscription d'Options proposées ultérieurement.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes Conditions Générales sont formées des documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante, à savoir :

- les Conditions Particulières,
- les présentes Conditions Générales,
- le Guide Utilisateur.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque des documents ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

6. DUREE

6.1 «Le contrat entre en vigueur, sous réserve de l'obtention d'un Certificat électronique délivré par l'Autorité de certification, à compter de sa signature pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une des parties signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie en respectant un préavis d'un mois.»

6.2 Toutefois, l'accès au Service TransBred.com pourra être supprimé sans délai, conformément aux dispositions des présentes, prévues aux articles 17 (force majeure) et 18 (restriction d'utilisation), en cas de non validité des Certificats utilisés (Certificats révoqués ou expirés) et/ou de comportement gravement répréhensible constaté de la part de l'Abonné, et/ou de l'un de ses Administrateur et/ou Utilisateur).

7. MISES EN GARDE

7.1 « De convention expresse, les parties rappellent que le titulaire du compte fera son affaire personnelle de tout litige de quelque nature qu'il soit, qui trouverait, en tout ou partie son origine, dans la cohérence des différents mandats déposés dans les livres de la Banque »

Il appartient à l'Abonné du Service TransBred.com de s'assurer notamment :

- de l'adéquation du Service TransBred.com, et des caractéristiques de l'Option choisie avec ses propres besoins,
- de mettre à la disposition de la BRED Banque Populaire toutes les informations nécessaires à la fourniture du Service susvisé,
- de l'exactitude des informations communiquées à la BRED Banque Populaire, dans le cadre du Service TransBred.com, relatives notamment aux Utilisateurs, aux comptes ouverts à la BRED Banque Populaire et aux caractéristiques des opérations et de leurs bénéficiaires,
- de s'assurer qu'il est bien sur le Site TransBred.com de la BRED Banque Populaire,
- de la mise à jour des informations mises à disposition via le Serveur et ce, notamment avant toute demande d'informations ou tout passage d'ordre,

- de s'assurer que les Administrateurs et Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner, disposent de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le Service TransBred.com ainsi que pour utiliser les informations fournies,
- d'avoir pris connaissance, préalablement à toute transmission, des délais spécifiques de traitement des ordres, portés à sa connaissance.

7.2 L'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des présentes par toute personne ou entité travaillant pour son compte, notamment par tous les Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner.

La réalisation de transaction et/ou l'échange de fichiers requièrent une parfaite connaissance de la réglementation et du fonctionnement d'internet.

Il est de la responsabilité de l'Abonné de s'assurer de la compétence des Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner. A ce titre, il est conseillé à l'Abonné de lire attentivement les informations mises à sa disposition en ligne dans les "Guides Utilisateur", avant de passer un ordre. L'Abonné et/ou son Administrateur s'engage (ent) en outre à communiquer lesdites informations indispensables à la bonne fin de traitement des ordres aux Utilisateurs habilités à utiliser le Service "TransBred.com" dans le respect de la Politique de Certification.

En cas de difficulté, l'Abonné veillera à ce que lui-même, son ou ses Administrateur (s) et/ou ses Utilisateurs, se rapprochent de l'agence BRED Banque Populaire en charge de la gestion du compte Client ou à contacter SVP Flux au 01 48 98 64 84. Dès lors, l'Abonné reconnaît qu'il dispose d'une information suffisante, eu égard aux ordres transmis et aux informations échangées, ainsi qu'à leurs particularités, et qu'il a fait le nécessaire auprès de ses Administrateurs et Utilisateurs, sous sa seule responsabilité.

Il s'engage, à cet effet, à connaître et faire connaître des Administrateurs qu'il aura lui-même désignés et des Utilisateurs qu'il aura fait désigner, les terminologies utilisées en ces secteurs et les spécificités liées aux Services "TransBred.com", ainsi que celles mises à disposition par la BRED Banque Populaire dans les Guides Utilisateur.

7.3 L'Abonné est tenu de vérifier que l'équipement informatique et les logiciels utilisés par ses soins ne contiennent aucun virus et sont en bon état de fonctionnement.

La consultation et l'utilisation du Site TransBred.com nécessitent le respect des prérequis techniques décrits dans les "Guides Utilisateur disponibles en ligne.

Avant toute utilisation du Service TransBred.com, il appartient à l'Abonné de se rapprocher de son fournisseur d'accès afin de s'assurer que le navigateur utilisé permet bien l'accès, dans une configuration sécurisée au Site TransBred.com et de veiller au bon fonctionnement du dispositif de sécurité permettant l'authentification par Carte à puce ou Clé USB.

7.4 L'Abonné reconnaît, par ailleurs, avoir été informé et s'être engagé à informer les Administrateurs et Utilisateurs, qu'il a désignés ou fait désigner, des risques inhérents à l'utilisation du réseau internet et particulièrement, en matière de :

- sécurité dans la transmission des ordres et /ou la réception et l'envoi de fichiers,
- continuité d'accès au Service TransBred.com,
- rapidité de transmission des opérations et exécution des transactions,
- mise à jour différée des informations relatives aux comptes bancaires, aux éventuels impayés, rejets de virement ainsi que des accusés de réception, relevés en ligne ou de l'ensemble des informations communiquées par la BRED Banque Populaire, dans le cadre du Service TransBred.com.

L'Abonné au Service TransBred.com s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des présentes par toute personne ou entité travaillant pour son compte, notamment par tous les Administrateurs et Utilisateurs qu'il a désignés ou fait désigner et fait enregistrer auprès de l'Autorité de Certification habilitée à délivrer les Certificats.

7.5 Avant tout téléchargement, l'Abonné s'engage :

- à disposer de logiciels régulièrement acquis conformément aux Lois et normes en vigueur relatives au téléchargement,
- à être expressément habilité à télécharger toutes informations et ou fichiers dans son système informatique,
- à ne procéder exclusivement qu'à des opérations pour ses propres besoins en tant que Client de la BRED Banque Populaire et s'interdit toute utilisation de nature personnelle ou pour compte de tiers,
- à veiller, avant tout téléchargement à disposer de copie de sauvegarde de l'ensemble de ses fichiers.

8. ABONNEMENT ET ACCES AU SERVICE

8.1 ABONNEMENT

L'abonnement au Service TransBred.com est réputé accepté par l'Abonné dès lors qu'il aura rempli et signé le Formulaire d'abonnement. En signant, celui-ci reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales, ainsi que des Conditions Particulières y figurant et les avoir acceptées sans réserve.

L'Abonné s'engage à respecter les présentes et à les faire respecter par ses Administrateurs et Utilisateurs, à les faire actualiser sous sa responsabilité par le ou les Administrateurs qu'il a désigné(s) au moyen du Formulaire d'abonnement prévu aux conditions particulières mises à disposition en ligne, notamment en cochant la case appropriée en cas de création, modification, résiliation dudit contrat, sans que la BRED Banque Populaire n'ait à intervenir. Elle ne saurait par conséquent être responsable sur ce point, sous réserve du respect des conditions de restriction d'utilisation, gérées à l'article 18 des présentes.

L'Abonné au Service TransBred.com reconnaît avoir fait siennes les obligations d'informer ses Administrateurs et Utilisateurs, en conséquence.

8.2 MODALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE TRANSBRED.COM

Le Site TransBred.com de la BRED Banque Populaire est plus particulièrement dédié aux Clients de la BRED Banque Populaire, ayant rempli le Formulaire d'abonnement et disposant d'un dispositif de sécurité permettant l'authentification par Carte à puce ou Clé USB, d'un Code d'activation et pour les seuls Administrateurs et/ou Utilisateurs disposant d'un Certificat valide (Certificat X509). Le Service est accessible aux Abonnés ayant préalablement signé les Conditions Particulières et approuvé les Conditions Générales du Service TransBred.com de la BRED Banque Populaire.

Cependant, les prospects intéressés par TransBred.com peuvent demander à recevoir des informations concernant les Options proposées par ce Service.

L'accès au Service TransBred.com ne sera effectif, qu'à compter de la réception et de l'installation du Kit Carte à puce ou Clé USB chez l'Abonné et de la délivrance du Code d'activation, pour les Utilisateurs disposant d'un Certificat valide.

L'Abonné reconnaît et accepte expressément qu'il ne pourra plus accéder au Service TransBred.com en cas de suppression, révocation, non reconnaissance du Certificat, pour quelque motif que ce soit.

De même, il reconnaît qu'en cas de perte, de vol, ou accès non autorisé, ou de tout autre incident, de quelque nature que ce soit, relatifs au Kit Carte à puce, à la Clé USB ou au Code d'activation, il ne pourra plus accéder au Service TransBred.com, dès lors qu'il aura demandé la révocation du Certificat correspondant auprès de l'Autorité de Certification concernée.

9. DISPONIBILITÉ DU SERVICE

9.1 ACCÈS AU SERVICE

L'accès de l'Utilisateur au Site TransBred.com ne sera effectif qu'à partir du moment où le Certificat aura été référencé sur le Site TransBred.com.

L'identification et l'authentification de la BRED Banque Populaire s'opéreront au moyen du Certificat Serveur SSL de la BRED Banque Populaire, délivré par l'Autorité de Certification VERISIGN.

9.2 DISPONIBILITÉ DU SERVICE

La BRED Banque Populaire s'efforcera d'offrir au Client la meilleure disponibilité du Service TransBred.com.

Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue en termes de disponibilité ou de performance, compte tenu de la structure du réseau Internet et des spécificités liées au Service TransBred.com.

Le Site TransBred.com est accessible au Client 24/24 heures et 7/7 jours, sauf cas de force majeure, difficultés techniques, informatiques ou difficultés liées aux télécommunications.

Par dérogation à l'alinéa précédent, la BRED Banque Populaire pourra interrompre le Service pour des raisons de maintenance, selon des périodicités hebdomadaires et pour une durée n'excédant pas habituellement 4 heures, sur une plage horaire située entre 18 heures et 7 heures (heure française de métropole).

Pendant cette période, l'Abonné reconnaît qu'il peut s'adresser à son interlocuteur bancaire habituel ou à BRED Direct Entreprises au 08.92.89.09.00 (0,34 euros / min depuis la métropole, 0,31 euros / min depuis les DOM)

10. TRANSMISSION DES ORDRES

10.1 L'Abonné a la possibilité de réaliser des ordres par l'intermédiaire du Service TransBred.com.

10.2 Avant tout passage d'ordre quel qu'il soit, l'Abonné reconnaît avoir vérifié l'authenticité des Certificats de la BRED Banque Populaire et qu'il se trouve bien sur le Site TransBred.com.

10.3 La BRED Banque Populaire s'efforce de traiter les ordres selon les modalités indiquées sur le Site TransBred.com, sous réserve des contrôles bancaires habituels. A défaut d'existence d'une provision préalable à toute réalisation d'opération, l'Abonné engage sa responsabilité.

La transmission des ordres ne préjuge pas de leur exécution dont la vérification incombe à l'Abonné par tous moyens.

L'Abonné reconnaît que tout ordre donné ne sera pas nécessairement exécuté, ou exécuté selon les modalités indiquées lors du passage de l'ordre en ligne, notamment en cas de défaut de couverture, ou de difficulté de transmission liée au réseau.

A cet effet, la BRED Banque Populaire attire plus particulièrement l'attention de l'Abonné sur le fait que toute demande d'annulation d'un ordre pourra ne pas être exécutée, et qu'elle concerne exclusivement les ordres en cours, et non encore exécutés.

L'Abonné reconnaît expressément que l'ensemble des informations communiquées sur le Site TransBred.com est formulé à titre indicatif. Tel est notamment le cas pour : Les dates de prise en compte des opérations, l'historique des mouvements, la synthèse des soldes et le détail des écritures comptables.

En tout état de cause, l'Abonné reconnaît que les informations communiquées, dépendent des mises à jour et/ou des vérifications et des traitements effectués tant par la BRED Banque Populaire et ses Partenaires, que par les différents intervenants. Enfin, l'Abonné est informé que toutes ces informations doivent obligatoirement être actualisées grâce à la fonction « actualiser » avant toute décision ou passage d'ordre, et s'engage à en informer les Administrateurs désignés par ses soins et les Utilisateurs qu'il aura fait désigner. La responsabilité de la BRED Banque Populaire ne saurait être recherchée sur ce point.

11. MISE EN GARDE GENERALE

La BRED Banque Populaire ne saurait être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation du Service TransBred.com par l'Abonné, ses Administrateurs et Utilisateurs. Les fonctionnalités, encadrées dans des limites de montant et de signature, sont accessibles selon le profil d'Utilisateur du Service TransBred.com, attribué par le ou les Administrateur (s) désigné (s) sous la seule responsabilité de l'Abonné.

La gestion autonome des Profils Utilisateurs est du ressort exclusif du ou des Administrateur (s) désignés par l'Abonné.

A ce titre, seule la responsabilité de ce dernier est susceptible d'être invoquée en cas de non respect ou utilisation abusive de ses prérogatives par l'un ou l'autre de ses Administrateurs et Utilisateurs.

12. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

12.1 PREUVE

L'authentification de l'Abonné, de son Administrateur et/ou de ses Utilisateurs, au moyen du Certificat, vaut imputabilité des ordres effectués à l'Abonné.

La confirmation des ordres par l'Abonné, Administrateur et/ou Utilisateur, au moyen de la saisie de son Code d'activation, constitue un écrit sous forme électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'un écrit sur support papier.

Les enregistrements sur support informatique de la BRED Banque Populaire et de ses Partenaires constituent la preuve des opérations effectuées par l'Abonné.

A défaut de contestation formulée par ce dernier sous 30 jours calendaires, les relevés de comptes adressés par la BRED Banque Populaire (cachet de la poste faisant foi), feront foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

12.2 CONSERVATION ET ARCHIVAGE

L'Abonné convient et accepte de considérer que les enregistrements de documents conservés dans le système d'information de la BRED Banque Populaire et de ses Partenaires, dans des conditions raisonnables de sécurité, constituent entre les parties la preuve des transactions réalisées, des données reçues et des ordres d'exécution correspondants, dans le cadre du Service TransBred.com.

L'archivage et l'enregistrement des données sont effectués sur un support de manière à correspondre à une copie fidèle et durable.

Un outil d'édition de copies de preuves des transactions réalisées au moyen du Service TransBred.com est mis à disposition du Client. Le contenu de ce dernier doit être sauvegardé sous la responsabilité du Client.

En conséquence, les enregistrements et les documents électroniques constituent entre les parties des écrits d'origine et valent preuve en tant que tels au sens de l'article 1316-3 du Code civil.

12.3 ACCUSÉS DE RÉCEPTION APPLICATIFS

En outre la banque adressera en complément pour les options précisées dans l'Annexe 2, un Accusé de réception Applicatif dit « ARA de niveau 1 » ou « ARA 1 » par e-mail à l'adresse du Client figurant en Annexe 2. Cet « ARA 1 » accuse uniquement de la bonne réception d'un fichier par la Banque, mais en aucun cas ne confirme sa prise en compte dans les traitements de la Banque, celle-ci devant faire l'objet d'une confirmation par fax valant « ordre d'exécution » initiée par le Client. Sur option du Client, pour les options précisées dans l'Annexe 2 bis et aux conditions tarifaires figurant aux conditions particulières, la Banque adressera un Accusé de « Réception Applicatif de traitement » de fichier ou « ARA de niveau 2 » ou « ARA 2 » par e-mail à l'adresse du Client figurant en Annexe 2bis.

13. CONDITIONS FINANCIERES

Le coût d'accès au Service ainsi que les modalités de paiement du prix figurent sur le Formulaire d'abonnement TransBred.com.

Ce coût n'intègre pas les frais d'accès à internet, ni le prix des communications téléphoniques selon les tarifs en vigueur pratiqués par les opérateurs téléphoniques, directement réglés par le Client.

Les opérations seront facturées conformément au tarif en vigueur de la BRED Banque Populaire repris dans les conditions générales de Banque dont le Client reconnaît avoir connaissance.

14. RESPONSABILITE

La BRED Banque Populaire est expressément soumise, dans le cadre du présent contrat, à une obligation de moyens.

A cet égard, l'Abonné reconnaît et accepte la spécificité du Service TransBred.com, tenant notamment au traitement d'une quantité importante d'informations, au caractère techniquement novateur, au régime de la preuve de la signature électronique et du recours à un procédé de Certification. En conséquence, il accepte toute modification ultérieure motivée par une évolution de ces secteurs, au plan technologique, légal et réglementaire, tant du Service TransBred.com que de ses modalités d'utilisation.

La responsabilité de la BRED Banque Populaire ne pourra être engagée en cas :

- de survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement que la BRED Banque Populaire ne peut maîtriser ou résultant du fait de l'Abonné.
- d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations résultant notamment de l'absence ou de l'insuffisance de provision en compte nécessaire à la réalisation des ordres d'opérations transmis par l'Abonné à la BRED Banque Populaire par l'échange de données informatisées.
- Si, malgré l'absence ou l'insuffisance de provision, la BRED Banque Populaire exécute les ordres donnés par l'Abonné, l'exécution de ces derniers ne revêt qu'un caractère exceptionnel et ne constitue en aucun cas une autorisation de décuvert. Dans ce cas, l'Abonné s'engage à couvrir le débit dans un délai de 24 heures ouvrées. L'Abonné s'assure que les Utilisateurs du Service TransBred.com s'engagent à quitter systématiquement le Site en cliquant en haut à droite de l'écran sur la fonction "quitter" symbolisée par une croix « afin d'interrompre la session sécurisée et de garantir la confidentialité des informations.

L'Abonné s'engage en outre, en cas de perte, vol, ou tout autre incident de quelque nature que ce soit concernant le dispositif de sécurité (Carte à puce, Clé USB, Code d'activation) de ses Administrateurs et Utilisateurs, à en informer la BRED Banque Populaire qui sollicitera une intervention auprès de l'Autorité de certification, le cas échéant.

L'Abonné s'engage à en informer, par fax et sans délai la BRED Banque Populaire, auprès du SVP Flux, PEO 9813 au numéro 01 48 98 64 23, en précisant les nom, prénom et adresse e-mail de l'Utilisateur concerné par l'incident.

En tout état de cause, l'Abonné demeure le seul interlocuteur de l'Autorité de Certification et de la BRED Banque Populaire, il répond seul de la perte, du vol, du piratage des Cartes à puce, Clés USB et Code PIN, délivrés confidentiellement aux Administrateurs et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner.

La responsabilité de la BRED Banque Populaire ne pourra être engagée en cas d'usage impropre du Service par l'Abonné.

L'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Certificats par ses Administrateurs et Utilisateurs, dont il est responsable, et à demander à l'Autorité de Certification concernée, la révocation des Certificats correspondants, selon les cas de révocation prévus dans la Politique de Certification MERCANTEO :

- Perte ou vol de la carte à puce, compromission de la clé privée,
- Changement de nom du porteur,
- Changement d'adresse mail,
- Changement de fonction (démission de l'entreprise ou changement de prérogatives au sein de l'entreprise, ou mission pour compte
- Non-respect des modalités d'utilisation des certificats,
- Révocation du certificat de l'AC,
- Décès ou incapacité du porteur,
- Demande de résiliation d'abonnement.

La demande de révocation du Certificat Utilisateur auprès de l'Autorité de Certification devra être confirmée par l'Abonné à la BRED Banque Populaire, Service flux, PEO 9813, 93/95 Avenue du Général de Gaulle, 94018 CRETEIL, sous pli recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 24 heures ouvrées.

Ladite confirmation devra obligatoirement être accompagnée de l'avenant correspondant à l'actualisation des conditions particulières (page 7), mentionnant la demande de suppression de l'Utilisateur ou de l'Administrateur, le cas échéant, correspondant au Certificat concerné.

15. MISE EN GARDE EU EGARD AU TELECHARGEMENT - IMPRESSION D'ECRAN

L'Abonné garantit qu'il est titulaire des droits et autorisations nécessaires pour réaliser ce téléchargement et/ou impression et qu'il dispose de l'ensemble des droits pour utiliser les logiciels et/ou progiciels, nécessaires au téléchargement et

ou impression d'écrans, au traitement et à la gestion de ces informations, par les Administrateurs et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner.

L'Abonné garantit que seuls les informations et fichiers relatifs au compte auquel il a accès seront téléchargés, dans le cadre d'une utilisation conforme aux présentes. L'Abonné s'interdit en conséquence toute utilisation de nature personnelle ou pour compte de tiers, autres que ceux communiqués dans le Formulaire d'abonnement au Service TransBred.com. Il engage sa responsabilité quant à l'actualisation de ce Formulaire (page 6) sous forme d'avenant (en cochant les cases appropriées "modification" ou "suppression"). A défaut, les modifications ne seront pas opposables à la Banque.

Préalablement à tout téléchargement, l'Abonné s'engage à faire le nécessaire afin de disposer d'une copie de sauvegarde de l'ensemble de ses fichiers.

L'Abonné est seul responsable de la perte de données, d'un éventuel virus ou bogue, ainsi que de toute difficulté de quelque nature que ce soit résultant ou pouvant résulter du téléchargement.

Toute utilisation par ses soins, par les Administrateurs et/ou par les Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner, est faite sous l'entière responsabilité de l'Abonné.

L'Abonné accepte expressément que tout Utilisateur par lui désigné puisse télécharger des informations et ou fichiers dans le cadre du Service TransBred.com. Seules les informations conservées dans les systèmes informatiques de la BRED Banque Populaire et de ses Partenaires feront foi.

Le Client s'engage expressément à s'assurer de la compatibilité des logiciels qu'il utilise en matière de gestion de trésorerie, notamment au niveau de la détection d'éventuel doublon, multiplicité éventuelle de téléchargements, avant injection des données lors du rapprochement de trésorerie opéré par ses soins.

Il reconnaît avoir pris connaissance des dates comptables appliquées lors de l'injection des relevés de compte dans les logiciels de trésorerie soit à J-1 de la date de connexion. De la même façon, le Client est informé que l'historique du compte lui est communiqué sur la base des dates comptables de la BRED Banque Populaire.

16. MISE EN GARDE EU EGARD A LA TRANSMISSION DES ORDRES

L'Abonné, les Administrateurs et Utilisateurs qu'il aura désignés ou fait désigner, peuvent saisir et télétransmettre des ordres relatifs à l'exécution des opérations sur le Site TransBred.com.

L'Abonné garantit qu'il est titulaire des droits et autorisations nécessaires pour réaliser ces opérations.

L'utilisation du Certificat de l'Abonné est indispensable à la validation et à la signature de l'ordre transmis à la Banque.

La signature électronique ainsi apposée sur le Formulaire vaut ordre d'exécution et engage le signataire, et notamment la responsabilité de l'Abonné envers la BRED Banque Populaire.

Cet ordre ne peut être répudié.

L'Abonné reconnaît ainsi avoir signé électroniquement le bordereau de synthèse, après vérification et acceptation des données présentées correspondant à l'opération à traiter.

Il est précisé que la responsabilité de la BRED Banque Populaire ne pourra être engagée pour retard ou défaut dans la réception, l'émission ou la transmission des informations du Service TransBred.com et des messages électroniques, ainsi que pour tout incident et/ou dommage intervenu suite à un téléchargement.

L'Abonné est entièrement responsable des informations et/ou données communiquées à la BRED Banque Populaire dont la responsabilité ne saurait être engagée en cas d'inexactitude de ces dernières, d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies éventuelles.

A ce titre, il appartient à l'Abonné de vérifier la concordance entre les noms des bénéficiaires d'opérations et ceux figurant sur leurs relevés d'identité bancaire ou postale.

Par ailleurs, la BRED Banque Populaire ne saurait être responsable en cas d'exécution tardive des ordres, dans l'hypothèse où l'Abonné n'aurait pas lui-même respecté les délais fixés par la Banque pour la transmission des ordres d'exécution des opérations, indiqués préalablement à chaque saisie et qu'il reconnaît ainsi avoir acceptés.

La BRED Banque Populaire ne saurait garantir que les informations diffusées sur le Service sont exemptes d'erreurs, ni garantir leur complétude, leur actualité, ou leur exactitude.

La BRED Banque Populaire décline toute responsabilité en cas de décision prise par l'Abonné sur la base des données ou informations, de quelque nature que ce soit, communiquées ou accessibles par le Service TransBred.com, notamment issues des relevés de compte. La vérification de ces informations incombe exclusivement à l'Abonné.

L'Abonné reconnaît que la BRED Banque Populaire a satisfait à la totalité de ses obligations d'information relatives aux caractéristiques du Service TransBred.com et aux moyens informatiques et de télécommunications requis afin d'accéder au Service TransBred.com.

En aucun cas, la BRED Banque Populaire ne pourra être tenue responsable des préjudices directs ou indirects, tels que préjudice commercial, trouble quelconque, perte financière, informations erronées, communiquées ou utilisées par l'intermédiaire du Service, perte de bénéfice ou manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, défaillance du système de sécurité de cryptage, non-obtention du Certificat, révocation du Certificat, perte de preuve électronique, conséquence liée à la révocation du Certificat, non-obtention de signature électronique, absence de Formulaires sécurisés ou non accessibles au Site TransBred.com, difficulté liée à la preuve et/ou à la signature électronique, erreur sur l'identité ou sur l'authentification de la BRED Banque Populaire, erreur de Certificat Utilisateur, virus, erreur de Certificat Serveur, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques qui pourraient résulter de difficultés rencontrées dans l'exécution ou à l'occasion de l'utilisation du Service TransBred.com ou de tout téléchargement. Toute action dirigée contre l'Abonné par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par la BRED Banque Populaire.

17. FORCE MAJEURE

De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français :

- les modifications légales et réglementaires relatives au régime de la Certification et de la signature électronique ;

- les pannes d'ordinateurs et/ou de Serveurs ;
- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à la BRED Banque populaire, lock-out ainsi que les intempéries, épidémies, blocage de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restriction gouvernementale ou légale, modifications légales ou réglementaires, pannes d'ordinateur, blocage de télécommunications, panne d'électricité, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat. L'Internet est un réseau ouvert qui est partagé à travers le monde entier par de nombreux Utilisateurs et qui est exploité par de nombreux exploitants et opérateurs en télécommunication, que la BRED Banque Populaire ne contrôle pas, même si elle a pu conclure des conventions avec certains d'entre eux. Elle ne saurait en conséquence encourir de responsabilité quelle qu'elle soit pour tout événement survenant sur Internet ou chez les exploitants ou opérateurs, générant une insécurité dans la transmission des messages électroniques et des transactions. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du présent contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois, le contrat sera résilié automatiquement de plein droit sans que l'Abonné et/ou l'Utilisateur ne puisse prétendre à aucune indemnité ou dédommagement quels qu'ils soient.

18. RESTRICTION D'UTILISATION

Incident survenant dans l'utilisation du Kit Carte à puce ou du Kit Clé USB : L'Utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation de sa Carte à puce, de sa Clé USB et de son Code d'activation.

L'Abonné reconnaît et accepte les opérations ainsi initiées et leurs caractéristiques, dont la preuve est constituée par l'enregistrement électronique. L'Abonné s'engage à assurer la garde et la confidentialité de ces moyens d'identification et d'authentification, en évitant toute imprudence pouvant favoriser l'usage frauduleux du Service TransBred.com dont il devrait alors assumer seul les conséquences. Dans cette dernière, hypothèse, la BRED Banque Populaire se réserve le droit de procéder à la suppression des accès au Service TransBred.com pour les Utilisateurs concernés.

Il est de la responsabilité de l'Administrateur de Certificat de procéder à la demande de révocation du Certificat des Utilisateurs en cas de :

- modification des habilitations et/ou des fonctions de ces derniers,
- non respect des modalités d'utilisation prévues dans la Politique de Certification,
- compromission du Code d'activation du Certificat Utilisateur,
- Perte, vol, destruction du support du Certificat,
- demande de révocation émanant directement de l'Utilisateur sans identification

En cas de départ d'un Utilisateur, de modification des Habilitations et/ou fonctions de ce dernier et ou de toute suppression d'accès au Service TransBred.com, l'Abonné s'engage à demander la révocation des Certificats correspondants auprès de l'Autorité de Certification

- en informer, par fax et sans délai la BRED Banque Populaire, auprès du SVP Flux, PEO 9813, au numéro 01 48 98 64 23 (selon le tarif en vigueur de l'opérateur local de télécommunications retenu par le Client), en précisant les nom, prénom et adresse e-mail de l'Utilisateur ou de l'Administrateur concernés, le cas échéant.

Cette révocation du Certificat Utilisateur devra être confirmée par l'Abonné, par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la BRED Banque Populaire, auprès du SVP Flux, dans un délai de 24 heures ouvrées. Ladite confirmation devra obligatoirement être accompagnée de l'avenant correspondant à l'actualisation des conditions particulières (page 7), mentionnant la demande de suppression de l'Utilisateur ou de l'Administrateur, le cas échéant, titulaire du Certificat concerné. La BRED Banque Populaire supprimera alors l'accès au Service TransBred.com pour l'Utilisateur ou l'Administrateur concerné, le cas échéant.

L'Abonné demeure responsable de l'utilisation du Code d'activation, de la Carte à puce, de la Clé USB, du Kit Carte à puce, du Kit Clé USB et des conséquences induites jusqu'à réception par la BRED Banque Populaire de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Il reconnaît expressément que la révocation des Certificats par l'Autorité de Certification entraîne immédiatement l'inaccessibilité au Site TransBred.com, ce qui ne saurait en aucun cas, engager la responsabilité de la BRED Banque Populaire.

19. COMMUNICATION DES INFORMATIONS

19.1 DONNÉES NOMINATIVES

- les informations demandées lors de la conclusion des présentes ainsi que les informations recueillies dans le cadre du fonctionnement du Service sont obligatoires pour l'utilisation du Service ;
- les informations sont destinées à la BRED Banque Populaire, responsable du traitement et à ses partenaires ainsi qu'aux autorités compétentes, afin de gérer les accès et l'utilisation du Service TransBred.com ;
- le Client autorise expressément la BRED Banque Populaire à traiter en mémoire informatisée les données le concernant ;
- il peut pour des motifs légitimes s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Le Client est informé que les informations de caractère personnel sur ses Administrateurs ou Utilisateurs sont nécessaires pour bénéficier des Certificats.

Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition en écrivant à l'adresse suivante :

Direction de la Conformité de la BRED Banque Populaire, 18, quai de la Rapée 75604 PARIS CEDEX 12

Le Client fait son affaire personnelle de l'information des Administrateurs et des Utilisateurs sur l'utilisation des données de caractère personnel les concernant et de l'existence d'un droit d'accès et de rectification par ces derniers..

19.2 TRACABILITÉ

L'Abonné est informé que lors de l'accès au Service TransBred.com, les informations relatives à la fréquence d'accès, à la personnalisation des pages, aux consultations et aux opérations réalisées, sont susceptibles d'être recueillies par la BRED Banque Populaire et/ou ses Partenaires grâce à des procédés informatiques (cookies, traceurs...) pour une durée dépendant de leur finalité

L'Abonné reconnaît avoir été informé de cette pratique et autorise la BRED Banque Populaire et/ou ses Partenaires à y recourir.

20. RESILIATION

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente jours, à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir de plein droit la résiliation des présentes.

Toutefois, la BRED Banque Populaire se réserve la faculté de résilier unilatéralement et sans délai, les présentes conditions en cas de comportement gravement répréhensible de l'Abonné et/ou de l'Administrateur et/ou de l'Utilisateur, ainsi qu'en cas de non respect des dispositions légales et réglementaires.

« La clôture du ou des compte(s) du Client, visés au contrat, ouvert(s) dans les livres de la Banque entraîne de plein droit la résiliation du présent contrat »

« La résiliation du contrat signé entre le Client et l'Autorité de certification entraîne de plein droit la résiliation du contrat »

« La résiliation du présent contrat est sans effet sur le contrat signé entre le Client et l'Autorité de certification, ce dernier se poursuivant selon les conditions qui lui sont propres »

21. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La BRED Banque Populaire est seule propriétaire de son Site TransBred.com, de la structure générale ainsi que des textes, images animées ou non, et de tous les éléments composant le Service TransBred.com, tels que ses marques, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes y afférents. Les informations et données accessibles par le biais du Service TransBred.com sont et demeurent sa propriété exclusive.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle de ce Site ou de l'un de ses éléments, sans autorisation expresse et préalable de la BRED Banque Populaire et/ou de ses Partenaires, est interdite.

Toute représentation, reproduction de ce Site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle des marques sans autorisation expresse de la BRED Banque Populaire et/ou de ses Partenaires est interdite et constituerait une contrefaçon au sens de l'article L 716-1 du code de la Propriété Intellectuelle.

L'Abonné s'engage à respecter l'intégralité des droits de la BRED Banque Populaire et de ses Partenaires et à utiliser le Service TransBred.com conformément aux présentes et à n'en faire directement ou indirectement aucune exploitation commerciale.

Il s'interdit de susciter toute confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit, de reproduire, tout ou partie des éléments du Site web, sur quelque support que ce soit sans y avoir été préalablement et expressément autorisé. Il s'interdit en conséquence toute reproduction et/ou représentation, même à titre gratuit, et toute constitution et/ou reconstitution à partir des informations et données accessibles par le biais du Site TransBred.com.

22. LIENS

Les liens hypertextes mis en place dans le cadre du Service TransBred.com en direction d'autres ressources présentes sur le réseau Internet ne sauraient engager la responsabilité de la BRED Banque Populaire.

Les Utilisateurs du Site TransBred.com ne peuvent mettre en place un hyperlien en direction du Site TransBred.com de la BRED Banque Populaire et/ou celui de ses Partenaires, sans autorisation expresse et préalable de ceux-ci.

23. INTÉGRALITÉ - MODIFICATIONS

Le présent contrat ainsi que ses annexes expriment l'intégralité des obligations des parties relativement à son objet.

Toute modification légale ou réglementaire ayant un effet sur l'exécution des présentes Conditions s'impose sans qu'il soit nécessaire de formuler un avenant à celles-ci.

La Banque peut apporter des modifications aux dispositions des présentes Conditions Générales. Celles-ci sont portées à la connaissance du Client par remise de nouvelles conditions ou par courrier simple.

24. NULLITE

Si une ou plusieurs des stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

25. TITRES

En cas de difficulté d'interprétation sur l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses ou l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

26. SINCÉRITÉ

Les parties déclarent sincères les présents engagements.

A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui s'il avait été communiqué aurait modifié le consentement de l'autre partie.

27. DOMICILIATION

Les parties élisent domicile aux adresses figurant au Formulaire d'abonnement.

Toutes les notifications pour être valides devront être effectuées à l'adresse de domiciliation.

28. LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

29. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

EN CAS DE LITIGE ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES, COMPÉTENCE EXPRESSE EST DONNÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.